



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023038

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2023 DE LA
CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE**

VU :

- Vu les dispositions des articles R. 712-7 et R. 712-12 à R. 712-26-1 du code de commerce
- Vu les articles 2.1.2, 2.1.2.3, 2.1.2.5, 4.1.1.1, 4.1.1.4 et 4.2.2 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- Le Budget Primitif 2023 adoptée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2022,
- Les avis favorables du Bureau et de la Commission des Finances du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

Le budget primitif peut faire l'objet d'un ou plusieurs budgets rectificatifs en cours d'exercice budgétaire. Aussi, il a été décidé de présenter un budget rectificatif 2023 aux membres de l'Assemblée Générale.

Le montant du budget rectificatif 2023 de la CCI Toulouse Haute-Garonne s'élève à 16 829 K€.

Le résultat net est de 2 055 K€.

La contribution de la CCIR représentant la Taxe pour frais de chambre s'élève à 5 846 K€ pour l'année 2023 conformément à la répartition de la ressource fiscale déterminée au niveau régional.

Les montants de chaque service budgétaire rectifié figurent dans les Etats Ministères envoyés, dans les délais impartis, avant l'Assemblée Générale du 24 novembre 2023.

Le budget rectificatif 2023 fait l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée générale.

CONSIDERANT :

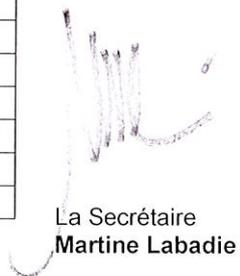
- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Les principales données du budget rectificatif 2023 :
 - Budget de fonctionnement.....16 829 K €
 - Taxe pour frais de Chambre.....5 846 K €
 - Résultat net.....2 055 K €
 - Capacité d'autofinancement.....2 647 K €
 - Investissements 2023..... 3 518 K €
 - Fonds de roulement net disponible..... 3 566 K €
dont 1 210 K € affectés aux investissements

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Adoptent le budget rectificatif 2023 avec les principaux agrégats cités ci-dessus ;
- Mandatent le Président pour prendre et signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente décision,
- Mandatent Président pour transmettre le budget rectificatif 2023 au Préfet de la Haute-Garonne pour approbation.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0



La Secrétaire
Martine Labadie

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



Le Président
Patrick Piedrafita



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023037

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION D'AVANCE EN
COMPTE COURANT ENTRE LA CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE ET LA SAS HELPE**

VU :

- Vu les dispositions de l'article L. 710-1 du code de commerce,
- Vu les articles 2.1.2, 2.1.2.3 et 2.1.2.5 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- Les avis favorables du Bureau et de la Commission des Finances du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

La société par actions simplifiée HELPE créée en 2018 a pour objectif l'achat, la construction et la rénovation d'immeubles, appartenant à la CCI de Toulouse.

La CCI de Toulouse souhaite engager la rénovation et la réhabilitation de son patrimoine immobilier actuellement loué comme le prévoit le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur l'année 2024 et suivantes.

Le coût total des rénovations prévues dans le PPI est de 4,4 M€ millions d'€, avec une possibilité de surcout lié à la conjoncture économique.

Il est proposé de réaliser un apport en compte courant d'un montant de 3 000.000 € à la SAS HELPE qui portera le financement des travaux.

Cette avance en compte-courant sera versée en une ou plusieurs fois au plus tard le 31 décembre 2023.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Le projet de convention d'avance en compte courant entre la CCI Toulouse Haute-Garonne et la SAS Helpe.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Approuvent la convention d'avance en compte courant entre la CCI Toulouse Haute-Garonne et la SAS Helpe à hauteur de 3 millions d'euros ;
- Autorisent le Président à prendre et signer tous les actes pour l'exécution de la présente décision.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0



La Secrétaire
Martine Labadie



Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



Le Président
Patrick Piedrafità



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023036

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE ET
HIGHRISE SAS**

VU :

- Les dispositions des articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Les dispositions des articles L. 710-1 et suivants et des articles R. 711-1 et suivants du code de commerce ;
- Les articles 2.1.2, 2.1.2.3 et 2.1.2.5 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022 ;
- Les avis favorables du Bureau et de la Commission des Finances du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

Depuis 2020, la CCI de Toulouse met à disposition certains de ses locaux par le biais de conventions valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Compte tenu du départ de l'occupant actuel à la date du 30 novembre 2023 et conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure de sélection préalable a été organisée par la CCI de Toulouse en vue d'accorder une nouvelle autorisation d'occupation temporaire des bureaux situés au 4^{ème} étage de l'aile A du Palais Consulaire.

Un seul dossier de candidature a été déposé, celui de Highrise SAS, dont l'objet social porte principalement sur des prestations et activités liées au courtage en assurances.

Après examen du dossier présenté, il apparaît que l'utilisation que Highrise SAS entend faire des locaux susvisés est compatible avec leur affectation. La candidature de Highrise SAS doit donc être retenue. Les éléments principaux de la convention d'occupation du domaine public à conclure avec Highrise SAS sont les suivants :

- Nature de la convention : Convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public soumise aux articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Désignation des locaux : Bureaux d'une surface de 200 m² environ situés au 4^{ème} étage de l'aile A du Palais Consulaire (2, rue d'Alsace-Lorraine à Toulouse) ;
- Durée : 24 mois (du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2025)
- Redevance annuelle : 54 000 € HT (ce montant inclut les charges relatives aux fluides (énergie électrique, eau), au chauffage des locaux et aux frais de nettoyage, ainsi que les frais d'agent de sécurité sauf sur les jours de fermeture annuelle de l'ensemble des services de la CCI) ;
- Modalités de paiement de la redevance : Payable trimestriellement et d'avance ;
- Réévaluation de la redevance : indexation annuelle sur indice ILAT ;
- Dépôt de garantie : 13 500 € HT (correspondant à trois mois de redevance).

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Le projet de convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public soumise aux articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Approuvent la convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre la CCI Toulouse Haute-Garonne et Highrise SAS ;
- Autorisent le Président à prendre et signer tous les actes pour l'exécution de la présente décision.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0



La Secrétaire
Martine Labadie



Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023

Le Président
Patrick Piedrafitra



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023035

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION A TOULOUSE METROPOLE**

VU :

- Les articles L. 710-1 et suivants et R. 711-1 et suivants du code de commerce ;
- Les articles 2.1.2, 2.1.2.3 et 2.1.2.5 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022 ;
- Les avis favorables du Bureau et de la Commission des Finances du 10 novembre 2023

EXPOSE PREALABLE :

La CCI Toulouse Haute-Garonne, la ville de Toulouse et Toulouse Métropole sont partenaires pour l'organisation d'une manifestation au printemps 2024 à destination des commerçants.

Lors des réunions préparatoires, il a été convenu que les commerces de la ville de Toulouse, lors d'événements majeurs comme les fêtes de fin d'année ou la grande braderie, manquaient de décorations.

Aussi, il est prévu d'acheter des décorations qui seront mises à disposition des commerçants lors d'événements d'animations ou de promotion commerciale.

Toulouse Métropole prendra en charge l'achat des décorations via son service achat. La CCI Toulouse Haute-Garonne souhaite participer au financement pour un montant maximum de 80 000 €.

Une convention d'attribution de subvention sera signée entre la CCI Toulouse Haute-Garonne et Toulouse Métropole.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Que la CCI de Toulouse a la possibilité de verser des subventions justifiées par un intérêt général et destinées à la mise en œuvre de projets en lien avec ses missions et ses compétences ;
- Que la CCI peut ainsi accorder des subventions en vue de soutenir les opérations d'animations commerciales menées sur le département ;
- Que la demande de subvention à Toulouse Métropole s'inscrit dans ce cadre ;
- Le projet de convention d'attribution de subvention à Toulouse Métropole.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Approuvent la convention d'attribution de subvention à Toulouse Métropole pour un montant maximum de 80 000 euros ;
- Autorisent le Président à prendre et signer tous les actes pour l'exécution de la présente décision.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



La Secrétaire
Martine Labadie



Le Président
Patrick Piedrafita



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023

Délibération n°2023034

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 OCTOBRE 2023**

VU :

- Les articles 2.1.2.3, 2.1.2.5 et 2.1.2.6 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,

CONSIDÉRANT :

- que conformément à l'article 2.1.2.6 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- que conformément à l'article 2.1.2.3, 2^{ème} alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2023 a été adressé par voie dématérialisée aux membres de l'Assemblée Générale et au Préfet de Région, dans le respect des délais en vigueur, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 24 novembre 2023 ;
- qu'aucun des destinataires n'a formulé d'observations.

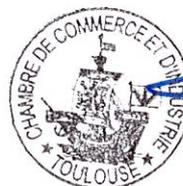
LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,

- Approuvent sans réserve les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la CCI de Toulouse du vendredi 24 novembre 2023.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0


La Secrétaire
Martine Labadie



Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023


Le Président
Patrick Piedrafita



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023039

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2024
DE LA CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE**

VU :

- Vu les dispositions des articles D.711-67 du Code de commerce,
- Vu les articles 2.1.2, 2.1.2.3, 2.1.2.5 4.4.4.1 et 4.4.4.2 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- Les avis favorables du Bureau et de la Commission des Finances du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

La CCI Toulouse Haute-Garonne doit réactualiser annuellement la grille de ses tarifs.

Pour l'année 2024, les modifications sont les suivantes :

- les tarifs relatifs à la location d'espace ont été mis à jour ;
- les tarifs relatifs à la publicité du DICCIT ont été créés ;
- le tarif d'accompagnement au plan de financement a été réévalué.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Le projet de grille tarifaire annexée.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Adoptent la grille tarifaire 2024 de la CCI Toulouse Haute-Garonne, annexée à la présente délibération, applicable dès le 1^{er} janvier 2024 ;
- Mandatent le Président pour prendre et signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente décision,

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0

La Secrétaire
Martine Labadie



Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023

Le Président
Patrick Piedrafita

PRODUITS	Tx TVA	2023	2024
FACILITER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES			
ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET MICRO : IMMATRICULATION	20%	82,50 €	82,50 €
ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET MICRO : MODIFICATION	20%	49,17 €	49,17 €
ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET MICRO : RADIATION	20%	40,83 €	40,83 €
ACCOMPAGNEMENT SOCIETE : IMMATRICULATION	20%	115,00 €	115,00 €
ACCOMPAGNEMENT SOCIETE : MODIFICATION	20%	100,00 €	100,00 €
ACCOMPAGNEMENT SOCIETE : RADIATION	20%	70,00 €	70,00 €
CARTES PROFESSIONNELLES			
CARTES IMMOB INSTRUCTION ET DELIVRANCE	Net de taxe	160,00 €	160,00 €
CARTES IMMOB MODIFICATION CARTE PROF	Net de taxe	68,00 €	68,00 €
CARTES IMMOB RENOUELEMENT	Net de taxe	130,00 €	130,00 €
DELIVRANCE ATTESTATION POUR PERSONNE HABILITEE PAR TITU CARTE	Net de taxe	55,00 €	55,00 €
CARTE COMMERCANT AMBULANT	Net de taxe	30,00 €	30,00 €
RECEPISSE DECLARATION PREALABLE ACT IMMO	Net de taxe	96,00 €	96,00 €
INTERNATIONAL - Sous réserve des prochaines mises à jour nationales des tarifs			
FORMULAIRE EUR 1	20%	2,50 €	2,50 €
FORMULAIRE ATR	20%	2,50 €	2,50 €
VISA FACTURE - GUICHET	Net de taxe	18,00 €	18,00 €
CERTIFICATS D ORIGINE - FEUILLET	20%	1,25 €	1,25 €
DECLARATION MARCHANDISES DANGEREUSES	20%	1,67 €	1,67 €
DDE AUTO IMPORT/EXPORT POUDES EXPLOSIFS	20%	1,67 €	1,67 €
ATTESTATN IMPORT/EXPORT MATERIEL GUERRE	20%	1,67 €	1,67 €
FACTURES CONSULAIRES	20%	1,67 €	1,67 €
LICENCE D IMPORTATION TEXTILE	20%	1,67 €	1,67 €
CERTIFICAT D ORIGINE - GUICHET	Net de taxe	18,00 €	18,00 €
CERTIFICATS D ORIGINE LIASSE A PLAT	20%	4,17 €	4,17 €
CIG CHAINE INTERNATIONALE DE GARANTIE	Net de taxe	26,00 €	26,00 €
CO PRISE EN CHARGE DEMATERIALISEE	20%	9,16 €	9,16 €
ATTEST CERTIFICATION SIGNATURE GUICHET	Net de taxe	18,00 €	18,00 €
AUTRES ATTESTATIONS	Net de taxe	80,00 €	80,00 €
GESTION CONTENTIEUX-FRAIS AVEC PAIEMENT	20%	110,00 €	110,00 €
FEUILLET CARNET ATA	20%	1,25 €	1,25 €
COURRIER RECOMMANDE GEFI	20%	6,00 €	6,00 €
COURRIER SIMPLE	20%	1,04 €	1,04 €
COURSIER GEFI ZONE 1/2	20%	9,17 €	9,17 €
COURSIER GEFI ZONE 3	20%	13,40 €	13,40 €
COURSIER GEFI ZONE 4/5	20%	21,70 €	21,70 €
COURSIER GEFI ZONE 6/7	20%	30,10 €	30,10 €
VISA VOYAGE GEFI <i>Antenne St Gau</i>	Net de taxe	20,00 €	20,00 €
VISA WEB DOC	Net de taxe	11,00 €	11,00 €
VISA WEBCOR	Net de taxe	11,00 €	11,00 €
VISAS ATA	Net de taxe	25,00 €	25,00 €
VOYAGE SUPPLEMENTAIRE	20%	12,50 €	12,50 €
ENCART IMPRIMES ATA	20%	3,00 €	3,00 €
FORFAIT EXPRESS ATA	20%	33,33 €	33,33 €
WEB IMPRIME CERTIFICAT D ORIGINIE	20%	2,50 €	2,50 €
WEB ATA PRISE EN CHARGE DEMATERIALISEE	20%	9,16 €	9,16 €
WEB ATA FORFAIT BASE REDACTION FOURNIT	20%	51,67 €	51,67 €
WEB DEPOT SIGNATURE	20%	50,00 €	50,00 €
GESTION CONTENTIEUX-FRAIS SANS PAIEMENT	20%	55,00 €	55,00 €
PERCEPTION FORFAIT ATA jusqu'à 11000€	Net de taxe	70,00 €	70,00 €
ATTESTATION COMMUNAUTAIRE	Net de taxe	125,00 €	125,00 €
PRIME CAUTIONNEMENT	Net de taxe	155,00 €	155,00 €
ACCOMPAGNER LE PORTEUR DE PROJET DANS LA CREATION DE SON ENTREPRISE			
Ateliers collectifs			
STAGE COLLECTIF (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	280,00 €	280,00 €
FORMATION 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE	Net de taxe	690,00 €	690,00 €
DEVELOPPER UN PROJET ENTREPRENEURIAL REUSSI 42 H	Net de taxe	1 540,00 €	1 540,00 €
STAGE COLLECTIF "PACK MICRO"	Net de taxe	280,00 €	280,00 €
Accompagnement individuel			
REUSSIR SON PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE (7h)	Net de taxe	650,00 €	650,00 €
DEVELOPPER UN PROJET ENTREPRENEURIAL REUSSI 7 H	Net de taxe	850,00 €	850,00 €
ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE DANS SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT			
Ateliers collectifs (commun : financement, dév durable, dév commercial, numérique, Compétence rh, compétitivité)			
FORMATION INTER NIVEAU 1 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	280,00 €	280,00 €
FORMATION INTER NIVEAU 2 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	500,00 €	500,00 €
FORMATION INTER NIVEAU 3 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	700,00 €	700,00 €
FORMATION INTRA NIVEAU 1 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	1 200,00 €	1 200,00 €
FORMATION INTRA NIVEAU 2 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	1 500,00 €	1 500,00 €
FORMATION INTRA NIVEAU 3 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	1 900,00 €	1 900,00 €
FORMATION INTRA NIVEAU 4 (prise en charge OPCO, CPF ...) jour	Net de taxe	2 400,00 €	2 400,00 €
Accompagnement individuel (commun : financement, dév durable, dév commercial, numérique, Compétence rh,			
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL (TARIF JOUR)	20%	650,00 €	650,00 €
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL (TARIF 1/2 JOUR)	20%	325,00 €	325,00 €
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL (RDV D'EXPERT)	20%	80,00 €	80,00 €
MASTERS CLASS (Collectif)	20%	90,00 €	90,00 €
ACCOMPAGNEMENT AU DEPART EN RETRAITE (INDIVIDUEL + COLLECTIF)	20%	350,00 €	350,00 €
Spécifique Commercial			

PRODUITS	Tx TVA	2023	2024
DIAG 360	20%	100,00 €	100,00 €
AUDIT DES BURALISTES (Tarif jour)	20%	650,00 €	650,00 €
Spécifique financement			
MONTAGE DOSSIER FINANCEMENT	20%	650,00 €	650,00 €
MONTAGE DOSSIER FINANCEMENT AUTRE (2 jours)	20%	1 300,00 €	1 300,00 €
MONTAGE DOSSIER FINANCEMENT - JOUR SUPPLEMENTAIRE	20%	650,00 €	650,00 €
ACCOMPAGNEMENT PLAN DE FINANCEMENT	20%		650,00 €
Perception d'une rémunération de chacune des subventions notifiées	20%		3%
et / ou Perception d'une rémunération de chacune des avances remboursables notifiées avec un maximum de facturation de 4 000 € HT	20%		1,50%
spécifique Numérique			
CHAMBERSIGN CLE EN MAIN	20%	70,00 €	70,00 €
CHAMBERSIGN TOP CHRONO	20%	100,00 €	100,00 €
CHAMBERSIGN SERENITE	20%	170,00 €	170,00 €
Spécifique développement durable			
Certification écoconception web (délivrée à l'issue du stage)	Net de taxe	80,00 €	80,00 €
Certification de connaissances en numérique responsable (délivrée à l'issue du stage)	Net de taxe	80,00 €	80,00 €
IMPRIM VERT:DIAG INIT ENTREP -10 SAL	20%	400,00 €	400,00 €
IMPRIM VERT:DIAG INIT ENTREP 10 A 50 SAL	20%	550,00 €	550,00 €
IMPRIM VERT:DIAG INIT ENTREP +DE 50 SAL	20%	750,00 €	750,00 €
IMPRIM VERT:DIAG N+3 ENTREP -10 SAL	20%	250,00 €	250,00 €
IMPRIM VERT:DIAG N+3 ENTREP 10 A 50 SAL	20%	350,00 €	350,00 €
IMPRIM VERT:DIAG N+3 ENTREP +DE 50 SAL	20%	450,00 €	450,00 €
APPUI INDIVIDUEL CONTRIBUTION SERVICE PUBLIC ELECTRICITE	20%	1 100,00 €	1 100,00 €
ATELIER CONTRIBUTION SERVICE PUBLIC ELECTRICITE 1/2 journée	20%	500,00 €	500,00 €
CLEF VERTE GITES ET MEUBLES, CHAMBRES D'HOTES	20%	360,00 €	360,00 €
CLEF VERTE CAMPING	20%	410,00 €	410,00 €
CLEF VERTE HOTELS	20%	410,00 €	410,00 €
CLEF VERTE RESIDENCES DE TOURISME	20%	460,00 €	460,00 €
CLEF VERTE AUBERGES DE JEUNESSE	20%	410,00 €	410,00 €
CLEF VERTE VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES	20%	410,00 €	410,00 €
CLEF VERTE RESTAURANTS	20%	360,00 €	360,00 €
Spécifique RH			
APPUI A LA GESTION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	20%	70,00 €	70,00 €
PLATO	Net de taxe	1 900,00 €	1 900,00 €
PLATO CO-DEVELOPPEMENT RH	Net de taxe	900,00 €	900,00 €
ACCOMPAGNEMENT EXPERTISE RH OPCO Mobilité, Santé, etc. (tarif jour)	20%	1 000,00 €	1 000,00 €
PASS RH - REGION OCCITANIE	20%	1 300,00 €	1 300,00 €
Spécifique transmission			
ADHESION TRANSENTPREPRISE POUR UN AN	20%	200,00 €	200,00 €
Apport d'affaires			
Perception d'un pourcentage en rémunération de l'apport d'affaires	20%		entre 2% et 15%
SALONS, CLUBS, PARTENARIATS			
CLUB VEILLE IMMOB:ADHESION+ABONNEMENT	20%	220,00 €	220,00 €
SPONSORS SIMI	20%	2 000,00 €	2 000,00 €
SPONSORS MIPIM PACK DIAMANT	20%	12 000,00 €	12 000,00 €
SPONSORS MIPIM PACK PRIVILEGE	20%	5 000,00 €	5 000,00 €
SPONSORS MIPIM PACK OR	20%	2 500,00 €	2 500,00 €
SPONSORS MIPIM SOIREE	20%	7 200,00 €	7 200,00 €
SPONSOR NUIT ORIENTATION BRONZE	20%	2 000,00 €	2 000,00 €
SPONSOR NUIT ORIENTATION ARGENT	20%	5 000,00 €	5 000,00 €
SPONSOR NUIT ORIENTATION OR	20%	10 000,00 €	10 000,00 €
SPONSOR NUIT ORIENTATION PLATINE	20%	20 000,00 €	20 000,00 €
SPONSOR FORUM ECO ARGENT	20%	10 000,00 €	10 000,00 €
SPONSOR FORUM ECO OR	20%	20 000,00 €	20 000,00 €
CLUB EN LIGNE : HEBERGEMENT ET MAINTENANCE ANNUEL	20%	1 000,00 €	1 000,00 €
FRAIS STAND COLLECTIF - SIANE	20%	1 750,00 €	1 750,00 €
FRAIS STAND COLLECTIF - INDUSTRIE DU FUTUR - SIANE	20%	875,00 €	875,00 €
FRAIS STAND COLLECTIF - SERVICIZ	20%	390,00 €	390,00 €
CLUB STRATEGIE ACHAT JOURNEES BUSINESS	20%	290,00 €	290,00 €
AFTERWORK CLUB DES OFFREURS DE SOLUTIONS	20%	30,00 €	30,00 €
INFORMATION ECONOMIQUE, FICHIERS, ETUDES			
GUIDE ACTIVITES REGLEMENTEES	20%	150,00 €	150,00 €
GUIDE DES ACTIVITES REGLEMENTEES FICHE A L'UNITE	20%	5,00 €	5,00 €
FICH. EXCEL DE 100 000 ADRESSES ET +	20%	0,14 €	0,14 €
FICH. EXCEL DE 50 000 A 99 999 ADRESSES	20%	0,16 €	0,16 €
FICH. EXCEL DE 25 000 A 49 999 ADRESSES	20%	0,19 €	0,19 €
FICH. EXCEL DE 15 000 A 24 999 ADRESSES	20%	0,21 €	0,21 €
FICH. EXCEL DE 10 000 A 14 999 ADRESSES	20%	0,23 €	0,23 €
FICH. EXCEL DE 5 000 A 9 999 ADRESSES	20%	0,26 €	0,26 €
FICH. EXCEL DE 2 500 A 4 999 ADRESSES	20%	0,30 €	0,30 €
FICH. EXCEL JUSQU A 2 499 ADRESSES	20%	0,33 €	0,33 €
PROFIL DE TERRITOIRE	20%	200,00 €	200,00 €
FRAIS FIXE PREPARATION FICHER	20%	35,00 €	35,00 €
CREA REPRISE ENTR: FICH.EXCEL/MENSUEL	20%	90,00 €	90,00 €
CREA REPRISE ENTR:FICH.EXCEL/ABT SEMESTR	20%	325,00 €	325,00 €
CREA REPRISE ENTR:FICH.EXCEL/ABT ANNUEL	20%	430,00 €	430,00 €
FICH.ENTREPRIS DU 31 + 49 SALARIES	20%	135,00 €	135,00 €
FICHER SPECIFIQUE	20%	135,00 €	135,00 €
FICHER : PRESTATION COMPLEMENTAIRE (tarif jour)	20%	650,00 €	650,00 €
OBSERVATOIRE : PRESTATION COMPLEMENTAIRE (tarif jour)	20%	650,00 €	650,00 €
INFOECO : RECHERCHE SPECIFIQUE (tarif horaire)	20%	95,00 €	95,00 €
PRESTATIONS SUR MESURE : DONNEES - STATISTIQUES (tarif horaire)	20%	95,00 €	95,00 €
PRESTATIONS CARTOGRAPHIQUES SUR MESURE (tarif horaire)	20%	95,00 €	95,00 €
LISTE ASSOCIATIONS COMMERCANTS 31	20%	40,00 €	40,00 €
ETUDE DE FAISABILITE COMMERCE DE PROXIMITE	20%	650,00 €	650,00 €
DIAGNOSTIC DE POLE COMMERCIAL (tarif jour)	20%	650,00 €	650,00 €
OBSERVATOIRE : PRESTATION COMPLEMENTAIRE (tarif jour)	20%	650,00 €	650,00 €
VENTE QUESTIONNAIRE ENQUETE MENAGES - AID (PRIX UNITE)	20%	22,00 €	22,00 €
LOCATIONS DE SALLES ET COURS */**			

PRODUITS	Tx TVA	2023	2024
Salle Marius Audouy			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	620,00 €	713,00 €
JOURNEE 8h-18h	20%	1 040,00 €	1 196,00 €
SOIREE 18h-24h	20%	724,00 €	832,60 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	104,00 €	119,60 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (aménagement, technique, nettoyage...)	20%	208,00 €	239,20 €
Salle Gaston Doumergue			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	780,00 €	897,00 €
JOURNEE 8h-18h	20%	1 300,00 €	1 495,00 €
SOIREE 18h-24h	20%	910,00 €	1 046,50 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	130,00 €	149,50 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (aménagement, technique, nettoyage...)	20%	260,00 €	299,00 €
Salle des Séances			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	870,00 €	1 000,50 €
JOURNEE 8h-18h	20%	1 450,00 €	1 667,50 €
SOIREE 18h-24h	20%	1 015,00 €	1 167,25 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	145,00 €	166,75 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (technique, nettoyage...)	20%	290,00 €	333,50 €
Salons Sarramon / Auriol / Barlangue / De Ciron / Girard			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	288,00 €	309,50 €
JOURNEE 8h-18h	20%	480,00 €	516,00 €
SOIREE 18h-24h	20%	336,00 €	361,20 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	48,00 €	51,60 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (aménagement, technique, nettoyage...)	20%	48,00 €	51,60 €
Autres salles			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	120,00 €	126,00 €
JOURNEE 8h-18h	20%	200,00 €	210,00 €
SOIREE 18h-24h	20%	140,00 €	147,00 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	20,00 €	21,00 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (aménagement, technique, nettoyage...)	20%	20,00 €	21,00 €
Cour d'Honneur			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	600,00 €	660,00 €
JOURNEE 8h-18h	20%	1 000,00 €	1 100,00 €
SOIREE 18h-24h	20%	700,00 €	770,00 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	100,00 €	110,00 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (aménagement, technique, nettoyage...)	20%	100,00 €	110,00 €
Cour de Service			
1/2 JOURNEE 8h-13h ou 13h-18h	20%	300,00 €	315,00 €
JOURNEE 8h-18h	20%	500,00 €	525,00 €
SOIREE 18h-24h	20%	350,00 €	367,50 €
HEURE COMPLEMENTAIRE	20%	50,00 €	52,50 €
FORFAIT DE MISE A DISPOSITION (aménagement, technique, nettoyage...)	20%	50,00 €	52,50 €
Locations simultanées de plusieurs espaces (2 salles et + ou salle(s) et cours)			
COUT LOCATIONS + FORFAITS MISE A DISPOSITION - application réduction de 30%			
Prestations annexes à la location			
ACCUEIL TYPE 1 (option) : CAFE / THE / LAIT / JUS DE FRUITS - TARIF/PERSONNE (<50)	20%	3,00 €	3,30 €
ACCUEIL TYPE 2 (option) : TYPE 1 + BISCUITS / MADELEINES / FINANCIERS / MINI CAKES	20%	4,00 €	4,40 €
SECURITE TYPE 1 (obligatoire) : de 6h à 21h (tous les jours sauf jours fériés)	20%	20,00 €	22,00 €
SECURITE TYPE 2 (obligatoire) : de 21h à 6h (tous les jours sauf jours fériés)	20%	22,00 €	24,20 €
SECURITE TYPE 3 (obligatoire) : de 6h à 21h jour férié	20%	38,00 €	41,80 €
SECURITE TYPE 4 (obligatoire) : de 21h à 6h jour férié	20%	40,00 €	44,00 €
PERCEPTION D'UN POURCENTAGE SUR LA VENTE DE BILLETS DANS LE CADRE D'EVENEMENTS ORGANISES PAR DES TIERS AU SEIN DU PALAIS CONSULAIRE	20%	entre 2 et 10%	entre 2 et 10%
LOCATIONS DE BUREAUX, ESPACES DE TRAVAIL ET PARKINGS			
PALAIS : BUREAUX /m2/an	20%	270,00 €	270,00 €
SEBASTOPOL : BUREAUX /m2/an	Net de taxe	150,00 €	150,00 €
SEBASTOPOL : PARKING /u/an	Net de taxe	1 000,00 €	1 000,00 €
LOCATION DES MURS POUR EXPOSITION			
SALON JACQUELINE AURIOL (ancien salon vert) - 50m² : prix au m² et à la semaine	20%	10,00 €	10,50 €
SALLE ALFRED GIRARD - 60m² : prix au m² et à la semaine	20%	8,00 €	8,40 €
<i>*Remise plafonnée à 30 % pour les associations de commerçants, syndicats professionnels et clubs d'entreprise uniquement sur le prix de la location de l'espace</i>			
<i>**Locations simultanées Doumergue ou Séance + au moins une salle ou cours, remise plafonnée à 30 % / Locations simultanées d'au moins trois salles, remise plafonnée à 30%</i>			
GOODIES			
CARTE POSTALE	20%	1,00 €	1,00 €
PLAQUETTE HISTORIQUE	20%	5,00 €	5,00 €
PUBLICITE ***			
Pleine page DICCCIT	20%		2 500,00 €
Demi-page DICCCIT	20%		1 500,00 €
Pleine page en 2ème de couverture DICCCIT	20%		2 700,00 €
Pleine page en 4ème de couverture DICCCIT	20%		3 000,00 €

*** Remises commerciales :

2 parutions (annuelles) - 20%

3 parutions (annuelles) - 30%

4 parutions et + (annuelles) - 35%

Nouveau client -15%



Présidence : M. Patrick Piedrafitia

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023044

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
DE LA CCI DE TOULOUSE 2024 - 2027**

VU :

- les dispositions des articles R. 712-16 et R 712-20-1 du Code de Commerce,
- la norme d'intervention 4-13 du Cadre OBCF adoptée par CCI France le 27 mai 2014,
- les articles 4.1.1.1.1 et 4.4.2.2 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,

EXPOSE PREALABLE :

Dans le cadre de la présentation du Budget Primitif 2024 de la CCI Toulouse Haute-Garonne est également présenté le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 dont le détail est le suivant :

Investissement (en k€)	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Travaux rénovation bâtiments Sébastopol		750	1 000	1000	2 750
Travaux rénovation façades et cours palais	1 150	450			1 600
	1 150	1 200	1 000	1 000	4 350

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus.

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :**

- Approuvent le Plan Pluriannuel d'Investissement de la CCI de Toulouse pour la période 2024 -2027 d'un montant de 4 350 k€ dont 1 150 k€ pour l'année 2024,
- Donnent mandat au Président pour signer tout document et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0


La Secrétaire
Martine Labadie

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



Le Président
Patrick Piedrafita



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023043

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DE LA
COMMISSION SERVICES DE LA CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE**

VU :

- L'article 2.5.2 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- La délibération n°2022029 adoptée par l'Assemblée Générale du 28 janvier 2022 relative à l'élection de la gouvernance de la commission services de la CCI de Toulouse,
- L'avis favorable du Bureau du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

L'Assemblée Générale de la CCI Toulouse Haute-Garonne du 28 janvier 2022 a désigné la gouvernance de la Commission Services.

Pour rappel, Elodie Galko et Catherine Pauly avaient été nommées co-présidentes.

Par des courriers en date du 9 septembre 2023 et du 23 octobre 2023 adressés au Préfet de Région, Elodie Galko et Catherine Pauly ont démissionné de leur mandat de membre élu à la CCI Toulouse Haute-Garonne.

De fait, elles ne peuvent plus siéger au sein de la CCI et perdent de fait leur fonction de co-présidente.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- La candidature de Thierry Conti à la présidence de la commission service,
- La candidature de Stéphane Carcenac à la présidence de la commission service..

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Elisent Thierry Conti et Stéphane Carcenac co-président de la commission services en remplacement de Elodie Galko et Catherine Pauly.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



La Secrétaire
Martine Labadie



Le Président
Patrick Piedrafità



Présidence : M. Patrick Piedrafitia

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023042

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION DES FINANCES DE LA CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE**

VU :

- Les dispositions de l'article A712-32 du code de commerce relatives au fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie territoriales,
- Les articles 2.5.1 et 4.2.1 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- La délibération n°2021012 adoptée par l'Assemblée Générale du 26 novembre 2021 relative à la désignation des membres de la commission des finances de la CCI de Toulouse,
- L'avis favorable du Bureau du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

L'Assemblée Générale de la CCI Toulouse Haute-Garonne du 26 novembre 2021 a désigné les 5 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission des finances.

Pour rappel, les 5 membres titulaires sont : Mathilde Iclanzan, Présidente, Philippe Frey, Vice-Président, Paul Caviglioli, Elodie Galko et Alain Rabary. Les 3 membres suppléants sont : Patrick Galopin, Patrick Igon et Catherine Pauly.

Par des courriers en date du 9 septembre 2023 et du 23 octobre 2023 adressés au Préfet de Région, Elodie Galko et Catherine Pauly ont démissionné de leur mandat de membre élu à la CCI Toulouse Haute-Garonne.

De fait, elles ne peuvent plus siéger à la commission des finances.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- La candidature de Sandrine Rouquayrol pour remplacer Elodie Galko en tant que membre titulaire,
- La candidature de Marie-Armelle Bories pour remplacer Catherine Pauly en tant que membre suppléante.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

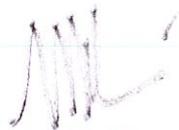
- Elisent Sandrine Rouquayrol, membre titulaire de la commission des finances, en remplacement de Elodie Galko ;
- Elisent Marie-Armelle Bories, membre suppléante de la commission des finances en remplacement de Catherine Pauly ;

La nouvelle composition de la commission des finances est la suivante :

Membres titulaires : Mathilde Iclanzan, Présidente, Philippe Frey, Vice-Président, Paul Caviglioli, Alain Rabary et Sandrine Rouquayrol.

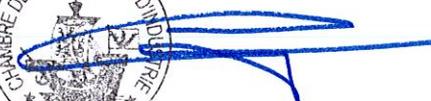
Membres suppléants : Marie-Armelle Bories, Patrick Galopin et Patrick Igon.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0



La Secrétaire
Martine Labadie

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



Le Président
Patrick Piedrafita



Présidence : M. Patrick Piedrafita

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023041

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CREATION ET AU DEPOT DE LA MARQUE « PALAIS
CONSULAIRE DE TOULOUSE »**

VU :

- Les dispositions des articles L. 710-1 et suivants, R. 711-1 et suivants et A. 711-1 et suivants du code de commerce relatives au fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie territoriales,
- Les articles 2.1.2, 2.1.2.5, 2.4.6 et 2.4.8 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- L'avis favorable du Bureau du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

L'activité de location des espaces du Palais Consulaire de Toulouse est en plein essor. En 2023, cette activité a généré, au 1^{er} novembre 2023, 200.000 euros de chiffres d'affaires (vs 22.000 en 2022).

Dans l'optique de développer l'activité de location et de valorisation du Palais Consulaire, il apparaît opportun de créer une marque propre permettant de mettre en valeur les attributs du Palais Consulaire, selon l'exemple du Palais de la Bourse à Lyon, à Bordeaux ou à Marseille.

Cette marque ferait l'objet d'un logo et d'une charte graphique qui lui serait propre et d'un dépôt du tout à l'Inpi, avec un plan de communication dédié.

Le lancement de cette marque semble d'autant plus pertinent que les espaces extérieurs (cours et façades) vont faire l'objet d'une rénovation

La CCI Toulouse Haute-Garonne souhaite donc créer et déposer une marque juridique et commerciale « Palais Consulaire de Toulouse » dans le cadre de la valorisation patrimoniale du Palais Consulaire et de la location de ses espaces.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Approuvent la création de la marque « Palais Consulaire de Toulouse » ;
- Autorisent le Président à effectuer les démarches de dépôt de cette marque auprès de l'Inpi ;
- Mandatent le Président pour prendre et signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente décision.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0



La Secrétaire
Martine Labadie

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



Le Président
Patrick Piedrafita



Présidence : M. Patrick Piedrafito

Assemblée Générale du 24 novembre 2023
Palais Consulaire

Délibération n°2023040

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
DE LA CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE**

VU :

- Vu les dispositions des articles R. 712-7 et R. 712-12 à R. 712-26-1, du Code de commerce,
- Vu les articles 2.1.2, 2.1.2.3, 2.1.2.5, 4.1.1.1 et 4.2.2 du règlement intérieur de la CCI de Toulouse en date du 30 novembre 2022,
- Les avis favorables du Bureau et de la Commission des Finances du 10 novembre 2023.

EXPOSE PREALABLE :

Le budget primitif est un document unique comprenant l'ensemble des comptes retraçant les activités exercées directement par l'établissement et celles dont il contrôle l'exercice par l'intermédiaire de personnes dépendant de lui. Il doit être adopté chaque année et au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'exercice auquel il se rapporte.

Le montant du budget primitif 2024 de la CCI Toulouse Haute-Garonne s'élève à 15 688 K€ et présente un résultat net 479 K€.

La contribution de la CCIR représentant la Taxe pour frais de chambre s'élève à 5 846 K€ pour l'année 2024 conformément à la répartition de la ressource fiscale déterminée au niveau régional.

Les montants de chaque service budgétaire figurent dans les Etats Ministères envoyés, dans les délais impartis, avant l'Assemblée Générale du 24 novembre 2023.

Le budget primitif 2024 fait l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée générale.

CONSIDERANT :

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Les principales données du budget primitif 2024 :
 - Budget de fonctionnement.....15 688 K €
 - Taxe pour frais de Chambre.....5 846 K €
 - Résultat net..... 479 K €
 - Capacité d'autofinancement..... 1 707 K €
 - Investissements 2023..... 1 650 K €
 - Fonds de roulement net disponible..... 3 624 K €
dont 2 350 K € affectés aux investissements

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- Adoptent le budget primitif 2024 avec les principaux agrégats cités ci-dessus ;
- Mandatent le Président pour prendre et signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente décision,
- Mandatent le Président pour transmettre le budget primitif 2024 au Préfet de la Haute-Garonne pour approbation ainsi qu'aux différentes autorités concernées.

Membres	62
Quorum	31
Présents	32
Excusés	30
Pour	32
Abstention	0
Contre	0



La Secrétaire
Martine Labadie

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2023



Le Président
Patrick Piedrafita